
Règlement intérieur du groupe scolaire Al Bayane

Accepter et choisir d'appartenir à une communauté scolaire, c'est partager avec ses membres, sous l'égide de ses staffs pédagogique et administratif, les valeurs et les règles de la vie commune. Le présent règlement est élaboré, à dessein, pour rendre cette vie commune possible pour le bien de tous. Il est écrit aussi pour vous protéger et vous faciliter le cursus scolaire. En le lisant et en le validant vous souscrivez volontiers à ses clauses et veillerez à leur respect.

1. Le pilier du vivre ensemble

La confiance :

- ♣ Je respecte les autres, adultes et élèves et j'évite toute forme d'agressivité et de violence.
- ♣ J'accepte de faire le travail demandé (devoirs à la maison, recherche documentaire, travaux dirigés...) conformément aux consignes et conseils de mes professeurs.
- ♣ Je respecte les consignes données par tout adulte de l'établissement en matière de travail personnel et de comportement.
- ♣ Je prends soin de mes affaires scolaires et celles de mes camarades.
- ♣ Je respecte les locaux, les biens immobiliers et le matériel mis à ma disposition.

Mon métier d'élève

Je suis élève, ma mission principale c'est d'acquérir des connaissances et des savoirs faire, je m'y investi en temps et en effort.

- ♣ Je fais mes devoirs et je les rends dans les délais demandés avec une bonne présentation gage de mon image de marque et celle de ma communauté.
- ♣ En cas de résultats insatisfaisants, je m'engage à fournir plus d'effort avec le soutien de mes professeurs afin d'atteindre les objectifs fixés.

Etre évalué pour pallier à mes insuffisances

- ♣ Accepter les notes de mes évaluations permet à mes professeurs d'évaluer mes acquis et m'aider à surmonter les lacunes détectées.
- ♣ Je m'engage à communiquer mes résultats scolaires à mes parents sinon l'administration s'en chargera.
- ♣ Aucune réclamation relative aux résultats scolaires ne sera acceptée de la part des élèves ou de leurs tuteurs.
- ♣ En cas d'un litige contentieux et gravissime, le professeur concerné présentera aux parents, séance tenante, les tenants et aboutissants de la note contestée.

La présence et l'assiduité : tout compte

La feuille de comportement permet un contrôle régulier de ma conduite et de mon assiduité renseignée par mes professeurs, ainsi tous retards cumulés et/ou absences répétées peuvent entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du groupe scolaire.

Un suivi soutenu et en permanence

- ♣ Un dispositif de contrôle (devoirs rendus, bulletins, les relevés, les rencontres parents/professeurs, la plateforme KoolsKools) permet aux parents le suivi régulier de mon rendement.
- ♣ J'ai l'obligation d'apporter mes manuels et fournitures scolaires : les excuses factieuses ne sont pas acceptées.
- ♣ J'ai le droit de prendre connaissance des programmes scolaires, de l'organisation des examens et de la nature des contrôles continus.
- ♣ Je respecte tout changement d'emploi du temps et de la programmation des séances de renforcement et de soutien, de rattrapage, des travaux dirigés et je m'engage à y participer.

II. L'éducation d'abord, l'enseignement ensuite : une valeur capitale

- ♣ Je respecte les horaires d'entrée à fin d'éviter toute perturbation.
- ♣ Un biller d'entrée est obligatoire en cas d'un retard qui dépasse cinq minutes (05 mn),
- ♣ Je serai sanctionné si je cumule trois retards non justifiés par semaine.
- ♣ Les différentes relations, au sein de l'établissement, sont régies par le respect : Tout comportement violent ou susceptible de porter atteinte aux autres est totalement condamnable.
- ♣ Mon absence doit être justifiée par téléphone à l'administration avant dix heures (10 h 00).
- ♣ En cas d'une première absence non justifiée par un motif valable, je serai convoqué par le responsable de la vie scolaire.
- ♣ Si je cumule trois (03) absences non justifiées, l'administration m'adressera un avertissement qui sera notifié par écrit et envoyé en recommandé à mes parents.
- ♣ Un second avertissement entraîne un conseil de discipline.
- ♣ Une absence non justifiée à un devoir surveillé, entraîne systématiquement la note zéro (0)

Le temps scolaire est précieux

- ♣ Ouverture du portail :
- ♣ Fermeture du portail :
- ♣ Horaire des cours :
- ♣ Pause déjeuner :
- ♣ L'entrée des classes s'accomplit dans le calme et la discipline. Aucun élève ne peut quitter l'établissement lors des cours sauf avec autorisation du tuteur ou pour une raison acceptable.

La tenue, le look

- ♣ En matière d'habillement, je suis tenu(e) de respecter les règles suivantes :
 - Je réserve une tenue de sport complète lors des séances d'EPS.
 - Je ne porte pas des jupes courtes, des débardeurs échancrés, des chaussures déchirées, des pantalons tombants et j'évite tout signe ostentatoire : maquillage, piercing, chapeau, casquette...

Les biens immobiliers et le matériel de l'établissement

- ♣ Je dois préserver et entretenir les espaces et autres équipements de l'établissement.
- ♣ Si j'enfreins ce principe, je suis tenu de rembourser et réparer les dommages générés par un mon comportement irresponsable.
- ♣ Je ne peux accéder aux salles spécialisées (informatique, robotique, amphithéâtre, sport...) qu'après autorisation et en présence d'un responsable.

La bonne conduite

- ♣ Le port des téléphones portables et autres appareils électroniques est strictement interdit au sein de l'établissement.
- ♣ L'établissement décline toute responsabilité concernant la perte par les élèves d'objets de valeur inutiles en classe.
- ♣ Les prises de photos ou vidéos sont strictement interdites sauf sur autorisation du directeur de l'établissement.
- ♣ L'acte de vol est impardonnable et entraîne immédiatement le conseil de discipline qui peut prononcer, éventuellement, mon exclusion définitive.
- ♣ Tout objet trouvé est déposé à la direction.

Activités parascolaires et sportives

- ♣ Lors des sorties pédagogiques et des voyages collectifs, une autorisation parentale est exigée.
- ♣ En cas d'incident malencontreux, l'élève concerné est acheminé à la clinique en contrat avec l'établissement, l'administration informe les parents et prend en charge les formalités administratives.

Sanctions possibles

Si j'enfreins l'une des dispositions de ce règlement je serai exposé aux sanctions suivantes :

- ♣ Lettre d'avertissement à mon adresse une première fois, convoquer mes parents en cas de récidive et tenue du conseil de discipline pour une troisième infraction.
- ♣ Le conseil de discipline s'arroe le droit d'appliquer les sanctions à savoir un arrêt d'études allant de trois à cinq jours (03 à 15 jours), privation du transport scolaire si je suis à l'origine et/ou auteur d'une quelconque rixe ou d'insultes proférées envers mes pairs, le chauffeur ou l'accompagnatrice.
- ♣ Exclusion définitive en cas de fautes graves ou d'un cumul de trois (03) avertissements (Certificat de départ en fin d'année ou en temps réel).

